

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2007
A 20 HEURES 30.

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Jeudi 20 Septembre 2007 à 20 Heures 30, Salle de la Mairie.

Le compte-rendu de la précédente séance (Jeudi 5 Juillet 2007) est lu par Monsieur Nicolas COSTE.

Il est adopté à l'unanimité

Contrat CAP Territoires « des communautés de communes du Tournonais et des deux Rives de la région de Saint-Vallier pour les investissements des communes et groupements»

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le nouveau dispositif d'aide du Conseil Général aux collectivités dans les domaines de l'équipement des investissements publics, applicable à compter de 2007, après signature individualisée d'un contrat territorial, précisant les engagements respectifs du Département, et de chaque collectivité maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Général, lors de sa séance du 2 juillet 2007, a approuvé, au titre de sa politique d'aide aux équipements des communes, le contrat territorial « des communautés de communes du Tournonais et des deux Rives de la région de Saint-Vallier pour les investissements des communes et groupements», après avis favorable de la commission territoriale réunie à MAUVES le 22 mai 2007.

le Conseil Municipal :

- APPROUVE les objectifs généraux et le programme d'actions définis pour la Commune dans le CAP Territoires «des communautés de communes du Tournonais et des deux Rives de la région de Saint-Vallier pour les investissements des communes et groupements» Tranche ferme 2007.2008.2009.
- AUTORISE le Maire à signer ce contrat, et en effectuer le suivi jusqu'à son terme.

Unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION EXTENSION DU CIMETIERE -

Afin de réaliser l'extension du cimetière, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été procédé à une enquête publique afin d'adjoindre la parcelle AK 334 en emplacement réservé et de libérer les parcelles AK 325 b et 326 b en zone UC ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 14 Septembre 2006 approuvant les nouvelles dispositions engendrées par cette modification au sein du Plan d'Occupation des Sols ayant valeur de Plan Local d'Urbanisme et approuvant le rapport du commissaire enquêteur ;

Monsieur le Maire soumet le plan de financement qui s'élève à un coût HT de 90 000 € comprenant l'achat des terrains et la mise en œuvre de l'ensemble des travaux ;

Vu l'importance du coût financier de cette réalisation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'une subvention.

Unanimité.

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SDE 07.

Le Président du SDE nous informe que le Comité Syndical a adopté les nouveaux statuts du SDE.

Il précise que la refonte des statuts du Syndicat a notamment pour objet :

- de tenir compte des nouvelles lois intervenues dans le domaine de l'énergie qui fondent l'action des collectivités locales et du Syndicat en la matière,
- de mieux spécifier le rôle du Syndicat Départemental en qualité d'autorité organisatrice du Service Public de l'Energie (Electricité et Gaz),
- de développer ses actions nouvelles en matière de maîtrise de la demande en énergie, énergies renouvelables, réseaux de chaleur...etc,
- de clarifier ses modalités d'intervention dans ces nouveaux domaines ou ceux déjà anciens, en qualité de prestataire de services, maître d'ouvrage délégué, coordonnateur de travaux, ou dans le cadre de simple mise à disposition de moyens...,
- de tenir compte de l'évolution de l'intercommunalité (adhésion des Communautés de Communes compétentes en matière d'énergie et plus seulement des « syndicats » intercommunaux) et de modifier la représentativité des communes dites « isolées » (non membres de Groupements Intercommunaux) qui se fera, à compter du prochain renouvellement, à l'échelle des arrondissements (et non plus des cantons), sur la base d'un délégué pour 3 000 habitants au lieu de 5 000 habitants précédemment, pour équilibrer leur représentativité par rapport aux autres entités.

Conformément aux dispositions du CGCT – Code Général des Collectivités Territoriales – (Art. L 5211-20), chaque Commune ou Groupement adhérent au SDE 07, doit se prononcer dans un délai de trois mois à dater de la notification sur ces nouveaux statuts,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les nouveaux statuts du SDE 07 tels qu'ils sont présentés

Unanimité.

PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES

INSTITUT MEDICO EDUCATIF SAINT UZE

ANNEE SCOLAIRE 2007.2008

Dans le cadre de la loi n° 83663 du 22 juillet 1983 énonçant le principe de répartition intercommunale des charges des Ecoles publiques accueillant des enfants de communes extérieures ;

Vu la demande en date du 13 juillet 2007 de l'Institut Médico Educatif « Les colombes » de SAINT-UZE - Drôme -

Le Conseil Municipal,

- DECIDE d'allouer la somme de 61 € afin de prendre en charge la participation des achats des fournitures scolaires pour les jeunes élèves Malvinois scolarisés dans cet institut -année scolaire 2007.2008 .

Unanimité

CONTRAT AUTOCONTROLES LAMES DE SURFACE

Restauration scolaire – année scolaire 2007-2008

Le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat « autocontrôles lames de surface » avec la Drôme Laboratoire,

- PRECISE que le présent contrat est signé pour une durée de un an avec 2 passages et 4 lames pour un coût TTC de 63.39 €. Unanimité

ENTREPRISE TRAVERSIER/COMMUNE

CONVENTION DE NETTOYAGE

1^{er} AVRIL 2005 AU 31 DECEMBRE 2009

AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de nettoyage de la restauration scolaire avec la SARL TRAVERSIER NETTOYAGE, 1 Avenue Maréchal Foch – Résidence Diana - à 07300 TOURNON-SUR-RHONE ;
- DIT que l'avenant porte sur l'article 2 – Agent de service -
 - PRECISE qu'il prend effet à compter du 31 Août 2007 et qu'aucun changement n'intervient sur la durée de la convention (1^{er} avril 2005 au 31 décembre 2009). Unanimité

RESTAURATION SCOLAIRE

Contrat d'accompagnement

1^{er} Octobre 2007 au 31 Mars 2008

Le Conseil Municipal,

- ENGAGE Madame Brigitte DE-MIN du 1^{er} Octobre 2007 au 31 Mars 2008 afin d'assurer un emploi auprès des enfants dans le cadre de la restauration scolaire - garderie et de l'Ecole Publique ;
- PRECISE que ce contrat est conclu dans le cadre du contrat d'accompagnement aidé par l'Etat .Unanimité

COMITE DES FETES –

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

BAL DU 13 JUILLET 2007

Le Conseil Municipal,

- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes Malvinois pour un montant de 2 405 € ;
- DIT que cette somme correspond aux dépenses engagées par le Comité à l'occasion du bal du 13 Juillet 2007 . Unanimité

CONTRAT DE VENTE GAZ – LOCAL TECHNIQUE

Le Conseil Municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec GAZ DE FRANCE dont le siège social est à PARIS Cedex 17 un contrat énonçant les conditions particulières de vente de gaz naturel pour les nouveaux locaux techniques situés rue de la gare ;
- PRECISE que ce contrat est conclu pour une durée de 2 ans – Le marché prenant effet au 01 Août 2007 et arrivant à échéance le 31 Juillet 2009.
Unanimité.

CABINET MEDICAL. PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25 Janvier 2007, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'une maison cadastrée AA 157 située au 50 Avenue du Saint-Joseph afin de créer un cabinet médical

Afin de mener à bien ce projet, il convient de demander l'obtention du permis de construire
Unanimité

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal,

- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle au RACING CLUB MALVINOIS d'un montant de 100 € ;
- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle à l'AVENIR SPORTIF MALVINOIS d'un montant de 360 € ;
- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle au TENNIS CLUB MALVINOIS d'un montant de 80 € ;
- DIT que ces sommes correspondent à une participation de la commune afin de récompenser les bons résultats du club sportif. Unanimité.

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE LOCATION DE SALLE FORMATION DE LANGUE SOURDE FRANCAISE

Le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 à la convention de location de salle du 25 janvier 2006 avec le Centre de Formation de Langue Sourde Française, représenté par Monsieur Alain CHABOUT pour le déroulement de stages de formations d'Octobre 2007 à Juin 2008. Unanimité.

PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS SCOLAIRES. 17EME AVENANT A LA CONVENTION DU 10 OCTOBRE 1989. ELEVES DE MAUVES SCOLARISES A TOURNON-SUR-RHONE

Vu la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983 énonçant le principe de répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants des communes extérieures,

Le Conseil Municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la commune de TOURNON-SUR-RHONE le 17^{ème} avenant à la convention du 10 octobre 1989 pour l'année scolaire 2006.2007 ;
- PRECISE que le montant de la dépense s'élève à 518 €.80 sachant que la commune est concernée pour un élève scolarisé en primaire. Unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Par courrier en date du 3 Septembre, la société EUREST a confirmé l'arrêt des prestations de repas « portage à domicile » à compter du 1^{er} octobre - Budget CCAS -

Elle précise que la moyenne des repas servis, principalement pendant les vacances leur génère un coût de fonctionnement et de livraison supérieur à leur prévisionnel.

En conséquence, la commune dénonce le contrat avec EUREST et passe avec la SARL LIONNETON/COMTE de VALENCE un nouveau contrat au nom du CCAS , le prix du repas restant le même.

TOUR CYCLISTE INTERNATIONALE FEMININ – Ardèche –

Accueil du tour cycliste internationale féminin sur notre commune pour le départ de la première étape le Mardi 11 Septembre 2007 -

Succès sportifs par le nombre et la qualité des concurrentes– 22 équipes dont dix équipes nationales représentant 28 Nationalités et 130 coureuses.

DIVERSES MANIFESTATIONS

Récompenses des lauréats scolaires : 22 Septembre ;

Récompenses concours balcons et maisons fleuris : 28 Septembre ;

Récompenses lauréats sportifs : 5 Octobre

Fête de l'Alambic : 6 Octobre Place du Marché ;

Journée Boudin : 16 Décembre - Salle des Pénitents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.